



RAPPORT D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement commercial et industriel de plus de 25 000 mètres carrés sur le lot numéro 6 087 720 du cadastre du Québec et abrogeant certaines dispositions du Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement industriel d'une superficie de plancher de plus de 25 000 mètres carrés sur les lots numéros 1 043 949, 1 259 746, 5 220 529, 5 220 530 et 5 220 531 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2628

1. ÉVÉNEMENT	2. ORIGINE	3. OBJET
Assemblée publique de consultation Date : 26 mars 2018, 19 h Lieu : Centre communautaire Michel-Labadie 3705, avenue Chauveau	Conseil municipal <input checked="" type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	<i>Projet de règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement commercial et industriel de plus de 25 000 mètres carrés sur le lot numéro 6 087 720 du cadastre du Québec et abrogeant certaines dispositions du Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement industriel d'une superficie de plancher de plus de 25 000 mètres carrés sur les lots 1 043 949, 1 259 746, 5 220 529, 5 220 530 et 5 220 531 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2628</i>
4. PRÉSENCES		
<ul style="list-style-type: none"> – M. Raymond Dion, président de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et conseiller du district de Loretteville-Les Châteaux; – M. Charles Marceau, directeur, Service du développement économique et des grands projets; – M^{me} Marie-France Loiseau, directrice, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement; – M^{me} Marie Lagier, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec; – M. Alexandre Armstrong, conseiller en urbanisme, Service de la planification, de l'aménagement et de l'environnement; – M. Sébastien Paquet, conseiller en urbanisme, Arrondissement de La Haute-Saint-Charles. 		
5. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation des intervenants et explication du déroulement (M^{me} Marie Lagier); 2. Mot de bienvenue (M. Raymond Dion); 3. Ouverture de l'assemblée publique de consultation (M. Raymond Dion); 4. Présentation du projet de modification : Règlement autorisant un établissement commercial et industriel de plus de 25 000 mètres carrés (R.V.Q. 2628) (M. Alexandre Armstrong); 5. Période de questions et commentaires du public : un sommaire des interventions est présenté à la section 8; 6. Clôture de la consultation publique et mot de la fin (M. Raymond Dion). 		
6. DOCUMENTS DE PRÉSENTATION		
<ul style="list-style-type: none"> – Présentation PowerPoint ; – Copies de l'avis public (copies pour les citoyens). 		
7. SOMMAIRE DE LA CONSULTATION		
Participation :		
Nombre de personnes présentes : 135		Nombre d'intervenants : 23

8. QUESTIONS ET COMMENTAIRES

QUESTIONS

- Un citoyen demande s'il est prévu, par la Ville, la construction de bassins de rétentions des eaux pluviales, car il note un problème récurrent de l'écoulement des eaux dans le secteur de la rue de l'Astrolabe. Il se questionne sur des éléments du drainage du site qui semblent défectueux. Réponse de la Ville : Il va y avoir une gestion des eaux pluviales afin de s'assurer que les eaux soient captées sur le site selon une norme très rigoureuse.
- Un citoyen se demande, considérant l'abrogation du R.V.Q. 2485, ce qui sera prévu pour le reste de la phase 1. Il était écrit dans le règlement abrogé que les usages industrie de haute technologie et de l'industrie générale étaient autorisés. Il se demande si les citoyens seront consultés et quelle influence ceux-ci auront sur le processus. Réponse de la Ville : Le règlement de zonage sera présenté par l'Arrondissement et ne sera pas nécessairement susceptible d'approbation référendaire. Le R.V.Q. 2485 est abrogé, ce qui retire effectivement l'usage industrie général. Pour les terrains qui ne sont pas touchés par les règlements présentés ce soir, la Ville reviendra présenter les modifications en consultation. Les projets s'inscriront dans les principes directeurs issus des ateliers du 25 janvier.
- Un citoyen souhaite obtenir de l'information sur le contrôle de la pollution sonore. Il demande notamment si des mesures sont envisagées pour diminuer le bruit du camionnage lors des travaux, si du dynamitage est prévu et si des travaux seront effectués de nuit. Il se demande si des mesures pourraient permettre d'éviter le bruit des avertissements sonores de recul dans le cadre des activités des entreprises de l'Espace Innovation Chauveau. Réponse de la Ville : Concernant le bruit pendant les travaux, des vérifications seront faites sur la réglementation en vigueur. Un critère dans le PIIA pour l'aménagement des sites des entreprises est prévu pour éviter les mouvements de recul des camions. De plus, des mesures de mitigations entre le quartier et le secteur industriel seront mises en place. On note que les objectifs du PIIA dépassent les volets visuels et esthétiques. Des mesures visant la pollution sonore sont également incluses.
- Un citoyen demande des précisions sur la localisation de la porte d'entrée de l'Espace innovation Chauveau sur l'avenue Chauveau. Réponse de la Ville : L'entrée du site se fera vis-à-vis de la bretelle actuelle. Il va y avoir une reconfiguration du secteur et aucune entrée n'est considérée par l'avenue Chauveau à l'est de la rue du Point-du-Jour.
- Un citoyen demande des précisions quant à l'entrée principale du site industriel. Il se demande si l'accès se fera par le boulevard de l'Ormière. Il souhaite également savoir si une rue sera aménagée près des terrains de la rue de l'Aquilon. Réponse de la Ville : Les accès seront aménagés par le boulevard Saint-Claude et l'avenue Chauveau. Il n'y a pas d'accès directs de prévus par le boulevard de l'Ormière. Par ailleurs, pour la rue de l'Aquilon, l'emprise qui appartient à la Ville dans le secteur ne sera pas une rue, elle sera intégrée à la zone tampon entre les résidences.
- Une résidante se demande quelle sera la protection pour les milieux humides. Réponse de la Ville : Il est prévu dans les principes directeurs que les milieux humides de grande valeur seront préservés. Pour les phases actuelles de développement, ils ont été identifiés dans un processus impliquant le promoteur et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC).
- Un citoyen se questionne sur la gestion de la vermine (rats, ratons, moufettes, etc.) lors des phases de construction. Il aimerait aussi savoir les détails entourant les travaux routiers prévus dans le secteur. Réponse de la Ville : On communiquera avec le citoyen sur la gestion parasitaire de la vermine. Des travaux seront effectués sur le réseau routier et les citoyens seront invités à une séance d'information sur ce sujet.
- Un citoyen demande si la présentation de ce soir représente le contenu du règlement au sens strict ou représente les idées qui guideront la rédaction du règlement. Réponse de la Ville : Les orientations et les principes de la présentation guident la rédaction du règlement. Les dispositions réglementaires contenues dans la présentation font partie des projets de règlement. Ces textes sont tous disponibles sur le site internet de la Ville de Québec pour consultation.
- Une citoyenne aimerait avoir les plans de la gestion de la circulation, car elle est inquiète de la circulation sur l'avenue Chauveau et du boulevard Saint-Claude. Réponse de la Ville : La circulation sera concentrée sur la bretelle d'accès à l'autoroute Henri-IV. De plus, les études de circulation montrent que les mouvements seront à contresens du trafic. Les plans de réaménagement seront présentés lors d'une rencontre sur la question des travaux dans le secteur.
- Un représentant de l'école de l'Eau-Vive se sent interpellé par la modification de la zone 64139Cc et surtout par l'impact sur un potentiel développement de l'école en cas de changement aux usages autorisés à la grille de spécification. Réponse de la Ville : La présence de l'école et son développement ne sont aucunement remis en question. La volonté est de conserver les usages permettant à l'école de

poursuivre ses activités et de conserver ses options de développement; elle n'est pas touchée par cette modification au zonage.

- Une citoyenne est préoccupée par les travaux d'aménagement des voies d'accès au site. Étant donné la configuration actuelle et projetée, les camions devront arriver du boulevard de l'Auvergne. Par conséquent, elle se demande s'il serait possible de trouver une situation temporaire afin de diminuer les nuisances auprès de la population. Réponse de la Ville : Cette situation sera examinée pour évaluer quelles seront les possibilités de gestion de la circulation durant les travaux.
- Un citoyen se demande s'il est pensable d'implanter la piste cyclable dans la zone tampon entre le quartier résidentiel et la zone industrielle: Réponse de la Ville : Cette proposition d'aménagement est moins compatible avec la zone tampon où l'on souhaite conserver la végétation au maximum. La piste cyclable est prévue dans l'axe principal pour permettre la création d'un lien utilitaire.
- Un citoyen pose une question sur la modification de l'accès à l'autoroute. Il se demande si la configuration du côté ouest de l'autoroute Henri-IV sera revue, il note qu'il n'y a qu'un « arrêt » pour gérer la circulation pour l'instant. Réponse de la Ville : Nous n'avons pas de détail, mais des interventions sont prévues sur les accès du côté ouest.
- Un citoyen demande quel est l'horizon de développement de l'Espace Innovation Chauveau. Réponse de la Ville : La vision est sur 20 à 25 ans. Les règlements présentement soumis à la consultation ne visent que de deux entreprises potentielles qui viendront s'établir pour cette première phase.
- Une citoyenne demande s'il est possible de mettre en place des mesures de protection pour les étudiants de l'École l'Eau-vive pendant la période des travaux, particulièrement en raison des enjeux de circulation dans le secteur. Réponse de la Ville : Des mesures de mitigations sont prévues avec les directions d'école du secteur pendant les travaux. Des mesures additionnelles de protection des zones scolaires seront proposées à la population dans le cadre d'un autre exercice.
- Une citoyenne se demande s'il est possible de prévoir un lien dans les bretelles de l'autoroute afin de relier les pistes cyclables du quartier Des Châtelers et de la Ville de L'Ancienne-Lorette. Réponse de la Ville : Un projet de lien cyclable est prévu sur l'avenue Chauveau et permettra un lien fort d'est en ouest.
- Une citoyenne demande des précisions sur les besoins en espace industriel et l'horizon de développement du site. Réponse de la Ville : Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement, nous avons identifié des espaces de développement industriel potentiel pour un horizon approximatif de 12 à 17 ans. Rappelons que ces zones sont identifiées à l'échelle de l'agglomération de Québec.
- Un citoyen se demande s'il va y avoir une différence dans le développement du site selon les propriétaires du site (Groupe Dallaire et la Ville de Québec). Réponse de la Ville : Le règlement de zonage, déterminé par la Ville, doit être respecté par tous. La Ville a fait l'acquisition de terrains dans le but de les revendre à des entreprises, le Groupe Dallaire demeure propriétaire de certains terrains.
- Une résidante se demande pourquoi le boisé a été rasé dans le secteur et si celui-ci sera reboisé. Elle seconde la proposition d'une zone tampon de plusieurs centaines de mètres. Réponse de la Ville : La Ville est intervenue pour faire cesser la situation. Une zone boisée sera aménagée; la forme qu'elle prendra sera communiquée lors des prochaines séances.
- Une citoyenne demande des éclaircissements quant aux futures entreprises qui s'établiront dans l'Espace Innovation Chauveau. Réponse de la Ville : Présentement, la Maison Simons a un projet de centre de distribution automatisé comprenant des espaces de bureaux et une section consacrée au développement web. Pour ce qui est des autres projets, ils seront développés selon les promoteurs et leurs champs d'intérêt. Les règlements de zonage établis par la Ville déterminent une liste d'usages qui pourraient être exercés, mais tous les usages autorisés ne seront pas nécessairement exercés.
- Un citoyen souhaite savoir si des démarches ont été entreprises avec le RTC afin de prévoir une desserte de transport en commun dans le secteur. Réponse de la Ville : Il y a présentement des discussions avec le RTC pour offrir un service de transport en commun efficace.
- Un résidant se demande s'il serait possible de consulter les études anthropiques et naturelles à propos du site de l'Espace Innovation Chauveau. Réponse de la Ville : Les études sur les milieux naturels ont été faites avant que la Ville acquière des terrains, mais nous ne sommes pas propriétaires des études et nous ne pouvons les rendre publiques. Un portrait complet du secteur a été effectué sur la base des nombreuses données dont la Ville est propriétaire. Le résumé de ce portrait est disponible sur le site web de la Ville.
- Un citoyen aimerait savoir s'il serait possible de forcer le Groupe Dallaire à reboiser la zone où ils ont coupé des arbres. Il s'interroge également sur la date de début des travaux. Réponse de la Ville : Les premiers travaux se dérouleront au printemps ou à l'été.

- Un citoyen demande s'il y a eu évaluation pour la création d'une entrée directe sur Henri-IV et il signale que cela éviterait beaucoup de problèmes de circulation dans le secteur. Réponse de la Ville : Cette suggestion est toujours à l'étude, mais n'est pas prévue dans la phase 1 du projet.
- Un citoyen se demande si certaines entreprises de camionnage qui utilisent le chemin d'accès des lignes de haute tension d'Hydro-Québec sont autorisées à le faire. Réponse de la Ville : Des vérifications seront effectuées à ce sujet. Il est prévu que l'accès au chantier se fera par le lien principal prévu sur l'avenue Chauveau. Si ce genre de comportement est constaté, il est recommandé de contacter le 311.

COMMENTAIRES

- Un citoyen souligne l'importance de l'effort de vulgarisation dans la présentation du dossier aux citoyens.
- Un citoyen, président du conseil de quartier, mentionne que depuis le début de l'exercice, le conseil de quartier a participé à toutes les rencontres d'information et discute du projet à toutes les rencontres. Il ajoute que le Conseil de quartier Des Châtelains a pour préoccupation la circulation, le transport en commun et les espaces verts pour le dossier d'Espace Innovation Chauveau. Le conseil de quartier est d'accord avec le développement, mais pas aux dépens des citoyens et de leur qualité de vie. Il invite les citoyens à se présenter lors de la prochaine rencontre du conseil de quartier le jeudi 29 mars prochain où il y aura une demande d'opinion sur ce sujet.
- Une citoyenne s'inquiète pour la conservation des milieux humides et note que le processus de compensation pourrait amener des compensations à l'extérieur du quartier. Elle aimerait que les compensations, advenant un remblaiement du milieu humide identifié, soient réalisées dans le quartier immédiat. Elle réitère également qu'elle ne souhaite pas de liens routiers entre l'Espace Innovation Chauveau et le quartier résidentiel.
- Un citoyen est d'avis que la bande tampon de 30 mètres proposée avec l'autoroute ne sera pas assez pour un quartier résidentiel; il est d'avis que cette largeur devrait être doublée. Il souhaiterait que le quartier résidentiel ne communique pas avec la zone industrielle et que les accès soient protégés et clôturés. Pour des raisons de sécurité, il juge qu'il serait important de protéger les fonds de cours puisque la police est peu présente dans les secteurs industriels et il y a souvent de la criminalité associée à ces milieux.
- Un citoyen mentionne que lors de la dernière rencontre (25 janvier), il n'était pas question d'accès par le boulevard Saint-Claude. Il ne comprend pas pourquoi faire passer les automobilistes par cet endroit étant donné la présence d'une école primaire dans le secteur, que cette artère est rétrécie à cet emplacement et l'importance du trafic qui s'accumule jusqu'à Henri-IV.
- Un citoyen fait part de ses préoccupations sur la zone tampon entre les résidences et les industries. Il a lu dans le rapport de consultation de la dernière séance qu'il était question d'une zone tampon de 20 m, mais signale que plusieurs citoyens parlaient plutôt d'une zone tampon de 100 m.
- Deux citoyennes souhaitent que la bande tampon entre les résidences et l'Espace Innovation Chauveau soit beaucoup plus grande que 20 m, davantage de l'ordre de 100 m.
- Un citoyen fait état de l'évolution du dossier. Au départ, le développement du secteur passerait par la construction de 4 000 habitations (Projet Alpha), il aurait espéré que Cominar aménage une zone tampon de plusieurs centaines de mètres. Il espère que la Ville va respecter les citoyens et prévoir une zone tampon adéquate.
- Un citoyen recommande d'interdire préventivement le transit des camions sur la rue Blain ou la rue Miramont pour que le camionnage ne s'effectue pas dans les secteurs résidentiels en utilisant le corridor de la ligne de transmission.

9. ANNEXES

Aucune.

10. SUIVI RECOMMANDÉ

Transmettre au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et au greffier de la Ville pour dépôt au conseil de ville.

Préparé par :

Isabelle Darisse, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Xavier Mercier Méthé, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Date :

28 mars 2018